



Commune de Basse-Vendline

Informations à la population

Conseil communal

A la veille des vacances, le Conseil communal annonçait la démission pour le 31 août 2026 de deux de ses membres, M. Grégory Hürlimann en charge des finances et de l'agriculture et M. Markus Schwendimann en charge de l'instruction, la maison de l'enfance, l'aménagement local, la police des constructions et le chauffage.

M. Grégory Hürlimann a mis un terme à sa fonction en raison de son prochain déménagement qui le conduira à quitter la Commune de Basse-Vendline. Pour M. Markus Schwendimann, c'est un changement professionnel qui ne lui laissera plus le temps nécessaire pour assumer son mandat.

Le Conseil communal remercie chaleureusement MM. Hürlimann et Schwendimann et il leur exprime sa reconnaissance pour leur engagement en faveur de la Commune, leur sens des responsabilités, ainsi que le travail accompli dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Afin d'assurer provisoirement la continuité des activités malgré ces absences, le Conseil communal a procédé, lors de sa séance du 1er septembre 2026, à une nouvelle répartition des dicastères.

Moser John

Finances communales / Administration / Maison de l'enfance / Fusion / Remaniement parcellaire

Finances communales, administration, personnel communal, agence AVS, maison de l'enfance Le P'tit Monde, police locale, relations publiques, jumelage, développement économique, SIDP, DIB, service du feu, affaires militaires, dossier de fusion, remaniement parcellaire, groupe LPB, piste cyclable

André Claude

Travaux publics / épuration

Voirie, eaux usées, éclairage public, horloges publiques, assurances

Kamratzki Ewa

Affaires sociales / Aînés / Tourisme / Instruction

Social, personnes âgées, Centre de jour Part'Âge, santé publique, relations avec les sociétés locales CASOL, Musée de la poterie, tourisme, balade des étangs, embellissement, cercle scolaire de la Vendline, commission d'école

Rohrbach Bernard

Bâtiments communaux / Cabanes / Service des eaux / Chauffage

Bâtiments communaux, cabanes forestières, abris PC, terrain de sport, eau potable, cours d'eau, conciergerie, chauffage

Wolfer Alain

Forêts / Gestion des déchets / Cimetière / Agriculture / Aménagement local / Police des constructions

Economie forestière, triage forestier, entretien chemins forestiers, déchetteries et éco-point, cimetière, pâturages, estivages, chemins ruraux, aménagement du territoire, police des constructions, permis de construire

Vice-Maire

Suite à la démission de M. Markus Schwendiman, qui exerçait la fonction de vice-maire, le Conseil communal a désigné M. Bernard Rohrbach pour lui succéder jusqu'à la fin de l'année 2026.

Election communale

Suite aux démissions de MM. G. Hürlimann et M. Schwendimann, deux nouveaux(elles) Conseillers/ères doivent être désignés(es), conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques, du règlement communal sur les élections et de la convention de fusion.

Les électeurs et électrices du **cercle électoral de Bonfol** sont donc appelés aux urnes le 29 novembre 2026 pour une élection complémentaire, ceci conformément à la publication à paraître dans le Journal officiel du 24 septembre 2026.

Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 5 octobre 2026, à 12h00.

Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e et ils devront porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune (cercle électoral de Bonfol).

En application de l'article 19, alinéa 1 de la convention de fusion, ne peuvent faire acte de candidature que les personnes habitant l'ancienne commune de Bonfol.

Administration communale

La fusion a entraîné une importante surcharge de travail, toutes les tâches devant être réorganisées, les dossiers fusionnés et les règlements révisés. À cela s'est ajoutée simultanément la rénovation du bâtiment communal. Pendant la durée des travaux, le personnel administratif a dû travailler dans des conditions difficiles, notamment en raison du bruit et du partage d'un même local entre le secrétariat, la réception et le Conseil communal.

Depuis plus d'une année, la charge de travail s'est encore considérablement accrue en raison des nombreuses procédures engagées contre la Commune. Il en résulte un retard qui s'est progressivement accumulé.

Afin de le résorber et de soulager le personnel administratif, le Conseil communal a décidé de confier certaines missions à M. Alain Wolfer. Des mandats précis seront donc définis à cet effet et les dépenses liées à ces prestations seront budgétisées.

Bonfol, septembre 2026

Le Conseil communal